

1 - DEMANDE DE PARTICIPATION CE DOSSIER COMPLET EST À RETOURNER À L'ORGANISATEUR :

ASSOCIATION ESSENCIEL 25 RUE BOULAY PATY 44170 ABBARETZ

Attention Plus aucune prise électrique ou Multiprise ne seras mise à disposition

Avant le 10 janvier 2018

1.A - Information Salon



2 – Salle du Palay

47300 Pujols

Horaires

Installation : Vendredi 9 Février à partir de 16h00
Samedi 10 Février de 7h00 à 9h30

Ouverture public :

Samedi 10 février de 10h00 à 19h00
Dimanche 11 février de 10h00 à 19h00

Salon sur 2 jours

Entrée au public 2€

Soirée ciné- En Quête de Sens - 3€

Aloys : 06 26 57 65 05

Laure : 06 65 12 52 11

adm.essenciel@gmail.com

<http://www.essencielevenementiel.com>

Remarque : Maximum 3 badges, NOM ET PRÉNOM OBLIGATOIRE en majuscules et en tenant compte des espaces

1.C - NOMS POUR VOS BADGES

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

1.D - PRODUITS ET SERVICES

Décrivez ici les activités, les produits, les documents présentés sur votre stand

Texte que vous désirez voir figurer aux listes officielles communiquées à l'occasion du salon. Tout produit non communiqué sur ce document ne pourra être exposé sur votre stand.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Salon
bien être
VITALITÉ
& MIEUX VIVRE

10 & 11 Février

Pujols - Salle du Palay



2 - RÉSERVATION DE STAND

> Le bon de commande comprend la participation à la publicité, à la sécurité, les taxes d'enlèvement et le traitement des déchets, les dotations de badges (3 par stand) et d'invitations (10), la présence dans les documents officiels du salon. Lien Internet : lien vers votre site avec logo et news d'actus pour votre entreprise pendant 1 an

> Les stands sont proposés : équipés de tables et chaises, de séparateur rideau pour les thérapeute et voyant grille de présentation en supplément.

Les tarifs sont calculés sur une base de 2 jours

2.A - Bon de commande (Important Bien remplir le bon de commande et commander la prise électrique si besoin nous dire vos besoin en table)

Passer une commande pour:

| Descriptif | Quantité | Prix unitaire HT (€) | Prix unitaire TTC (€) | TOTAL TTC |
|---|----------|----------------------|-----------------------|-----------|
| prise électrique | | 0.00 | 0.00 | |
| stand vente 2 m tables + chaises | | 149,17 | 179 | |
| stand vente 4 m tables + chaises | | 255,83 | 307 | |
| stand vente 6 m tables + chaises | | 339,17 | 407 | |
| stand vente 9 m tables + chaises | | 445.83 | 535 | |
| stand voyant 1 table et 3 chaises + séparateur | | 225 | 270 | |
| stand thérapeute 3 m x 2m 1 table et 3 chaises + séparateur. | | 194.17 | 233 | |
| TOTAL | | | | |



2.B - Entreprise supplémentaire sur stand

(2 par marque représentée maximum 2 par stand)

Tarif 60€

Nom ou raison

social

Adresse

Tél.

Mobile

Site Web

E-mail

Nom ou raison

social

Adresse

Tél.

.....

Mobile Site

Web

E-mail

Je commande simultanément 3 salons
envoie le même jour

**10%
DE REMISE***

• Total TTC 2A + 2B

• 10 % de Remise

TOTAL A REGLER T.T.C.

Liste des salons commandé

• 1 er chèque d'acompte 50%

• solde 50%

CONDITIONS DE PAIEMENT*

2 chèques libellés à l'ordre de Essentiel devront accompagner les dossiers.

- un acompte OBLIGATOIRE de 50 % encaissé 2 mois avant le salon.

- le solde de votre stand soit les 50 % restant, encaissé un mois avant le jour de l'ouverture du salon.

Aucunes réservations ne pourra être prise en compte sans vos règlements

Les chèques seront encaissé successivement pour chaque salon

Le Salon
bien être

VITALITÉ

& MIEUX VIVRE

10 & 11 Février

Pujols - Salle du Palay



3 – RÉSERVATION D'ANIMATION

(sous réserve de disponibilité de salle en fonction des demandes.
Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée)

CONFÉRENCES – Durée 1h00

(Les Organisateur peuvent modifier l'heure des conférences pour des raisons d'organisation sans l'avis du conférencier)

L'accès aux conférences est gratuit pour les visiteurs. Les salles de conférences situées sur le salon sont équipées d'écran, vidéo et micros. Le programme est diffusé sur le site internet du salon, distribué dans les boîtes aux lettres et affiché sur le salon.

Titre de la conférence :

Dates et heures souhaitées **(sous réserve de disponibilité)** :

Titre.....

Texte de la conférence:

.....

.....

.....

.....

Nous mettons à votre disposition un vidéo projecteur, un paper board
Apporter vos contenu à partir d'une simple **clef USB** ou d'un disque dur portable

Le Salon
bien être
VITALITÉ
&
MIEUX VIVRE

10 & 11 Février
Pujols - Salle du Palay



4 – CHARTE DE L' EXPOSANT

Mme. ou M. : de la société :
S'engage à :

1. Favoriser au maximum la mise en œuvre d'un stand ouvert dont le nombre de cloisons est limité, cela afin de favoriser la perspective d'ensemble des halls et ne pas nuire à la visibilité des exposants voisins. Sauf cas particuliers (à valider avec l'organisateur) ne pas avoir plus de 30% de mètres linéaires de mon stand sous forme de cloisons fermées et opaques.
2. Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, l'hygiène alimentaire.
3. Maintenir pendant toute la durée du salon toutes les propositions faites, en cas où la transaction ne serait pas conclue immédiatement.
4. Garantir la conformité exacte du produit commandé avec celui livré.
5. Respecter le délai de livraison qui doit être inscrit sur le bon de commande.
6. Assurer un service après-vente clairement défini (en outre, préciser si le SAV est assuré par l'exposant ou par le fabricant ou par un prestataire de service dont l'exposant fournira l'adresse. Cette mention devra être obligatoirement inscrite sur tout bon de commande délivré au client).
7. Pouvoir justifier du bien-fondé de toute insertion de type publicitaire
8. Être présent en permanence sur le stand et adopter un comportement qui favorise la qualité de l'accueil visiteur
9. Renoncer à tout « racolage », s'interdire d'exposer un produit en dehors de la surface louée, m'interdire de rechercher ou d'interpeller la clientèle en dehors du stand occupé par la firme, m'interdire de vendre suivant les méthodes des posticheurs
10. Maintenir son stand totalement ouvert durant les heures d'ouverture au public et notamment durant une éventuelle démonstration.
11. En cas d'organisation d'un jeu durant le salon, à le prévoir sans obligation d'achat et avec l'assurance que les gains seront distribués ; il devra se dérouler à l'intérieur de mon stand.
12. Soumettre à l'agrément préalable de l'organisateur, toute publicité lumineuse ou sonore ainsi que toute attraction, spectacle ou animation. L'organisateur pourra revenir sur cette autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou la tenue de l'exposition.
13. Accepter toutes ces clauses et celles du règlement intérieur et des règles de sécurité dont j'ai reçu un exemplaire, et en respecter les dispositions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être réclamés. En conséquence, l'organisateur du salon pourrait procéder immédiatement à des sanctions (fermeture du stand, coupure d'électricité, encaissement du chèque de caution...) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.
14. Selon le chapitre II du titre VI du livre VII du code de commerce, les professionnels proposant la vente de biens ou la fourniture de services, doivent afficher de manière visible pour les consommateurs, sur un panneau d'un format A3 au minimum et dans une taille de caractère ne pouvant être inférieure à celle du corps quatre-vingt-dix, la phrase suivante :
15. **« le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétraction pour tout achat effectué sur « ce salon » ou « ce stand ». Le professionnel choisissant la formulation la mieux adaptée.**

Le Salon
 bien être
 VITALITÉ
 &
 MIEUX VIVRE

10 & 11 Février

Pujols - Salle du Palay



4 - CACHET – SIGNATURE

L'exposant a pris connaissance du règlement des salons ci-joint qui fait partie intégrante du contrat, il s'engage à s'y conformer sans réserve (déontologie commerciale, respect des contraintes d'aménagement du stand, etc.).

Je certifie avoir pris une extension Assurance Responsabilité Civile auprès de mon assureur pour toute la durée du salon (jours d'installation et de démontage inclus) et avoir pris connaissance des articles du règlement général du Salon 2017 et m'engage à m'y conformer. Je certifie l'exactitude des renseignements donnés. Je déclare avoir pris connaissance du règlement du salon et m'engage à les respecter

A :

LE

Nom du signataire :

SIGNATURE ET CACHET

Nous vous conseillons de garder la copie de ce dossier d'inscription et du règlement

Le Salon
bien être
VITALITÉ
&
MIEUX VIVRE

10 & 11 Février
Pujols - Salle du Palay

